

## La LPR devient concrète en 2022 : Promotion, prime, chaires, ce qui change pour les enseignants-chercheurs



Des décrets publiés fin 2021 actent la mise en œuvre de la LPR et le Snesup souhaite vous informer de trois dispositions importantes concernant les enseignants-chercheurs :

- 😊 Repyramidage : c'est le nom d'un nouveau mécanisme de promotion MCF->PU;
- 😐 RIPEC : c'est le nouveau nom du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs;
- 😬 Chaires Professeur Junior (CPJ) : C'est le nom des nouvelles "tenure tracks".

Que devez-vous savoir de ces trois mesures ?

**Re-pyramidage** : il s'agit d'une réelle opportunité de ré-équilibre dans les disciplines à faible proportion de professeurs, avec 2000 postes étalés sur 5 ans dont 8+8 en 2021 et 2022 pour l'Université de Montpellier. Ce dispositif doit aussi être l'occasion de rattraper les déséquilibres femme-homme dans le corps des professeurs. Attention : le ministère demande de ne promouvoir que des candidates et candidats HdR dans une proportion de 25% avec plus de 10 ans d'ancienneté en classe normale, et 75% avec la hors classe. Sachant que le dispositif s'étale de 2021 à 2025, il est important que les enseignants-chercheurs en tiennent compte pour planifier leur HdR. Le Snesup-FSU vous propose dans le tableau ci-dessous, son analyse des chiffres du bilan social de l'UM, section CNU par section, en terme de rapport PU/MCF et de proportion femme/homme. Ses élus dans les conseils seront attentifs au choix des sections ciblées par la direction de l'UM, et aux critères de choix.

**RIPEC** : Le protocole LPR a instauré il y a quelques mois une modification progressive et à la hausse des primes statutaires des enseignants-chercheurs (mais pas des PRAG et PRCE). Le ministère en profite pour communiquer régulièrement sur sa politique de "revalorisation du métier" alors que dans le même temps, il poursuit une politique morbide de blocage de la valeur du point d'indice de rémunération statutaire. Aussi les collègues ont-ils perdu un mois de salaire par an depuis 2010 et 30% depuis la désindexation des salaires sur les prix ! Quand on ajoute à cela que les heures complémentaires et les vacances sont scandaleusement rémunérées au SMIC, que leur nombre est démesuré, l'hypocrisie du discours ministériel devient flagrante. Enfin, ces primes ne comptent quasiment pas pour la retraite et ne participent pas au financement de la sécurité sociale. Elles divisent et pour certaines, sont individuelles et largement inégalitaires.

Concernant les modalités d'attribution de la part individuelle de la prime, le système mis en place favorisera de manière évidente le clientélisme : les instances collégiales -CAC restreint et CNU- se contentent de donner des avis non contraignants pour le président de l'université, qui a le dernier mot. Nous demandons que l'avis extérieur du CNU soit un élément fort des critères d'attribution. Nous demandons d'ailleurs aussi, pour contre-balancer tout clientélisme, que le CNU retrouve un contingent national d'attributions de CRCT et de promotions à l'intérieur d'un corps, et nous soutenons la [pétition lancée par la commission permanente du CNU](#).

**Chaires de professeurs juniors** : elles constituent une nouvelle voie d'accès parallèle et directe au corps des PU. Au sein des organismes de recherche sont créés leurs équivalents, les chaires de directeurs de recherche juniors, pour accéder au corps des DR. Le recrutement se fait sous statut de contractuel de droit public pour 3 à 6 ans, dans le cadre de contrats précisant

- des objectifs de recherche, de formation, de réponses à appels à projets;
- une obligation d'enseignement de 64h minimum, que certains projets de chaires à l'UM prévoient implicitement sous forme de mentorat de stagiaires dans les masters d'excellence SFRI;
- de "moyens garantis" par l'établissement, de l'ordre de 200 000 € à l'UM (des postdocs ?).

A l'issue de la période contractuelle, le recrutement sera effectué par une commission ad hoc. En bonus, la HDR sera attribuée automatiquement lors de la titularisation.

Ces postes sont appelés à constituer 15% des recrutements de PU, et 20% des DR, et constituent une attaque sans précédent contre les statuts des enseignants-chercheurs et de la fonction publique, avec un impact fort sur la précarité des personnels.

Le Snesup-FSU est totalement opposé à la mise en recrutement de professeurs juniors.

Plus d'infos : [www.snesup-lr.fr](http://www.snesup-lr.fr), [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr) ;

[Dossier Snesup sur ces questions](#)

[Diaporama Snesup détaillé "re-pyramidage, mode d'emploi"](#)

[Pétition de la commission permanente du CNU, pour le rétablissement d'un contingent national de promotions](#)

Contact : [snesup-fsu@umontpellier.fr](mailto:snesup-fsu@umontpellier.fr)

**Effectif des enseignants-chercheurs mono-appartenants en personnes physiques au 31/12/2020**  
réparti par section CNU, ventilé par corps et par genre  
(d'après le bilan social 2020 de l'UM)

		Professeur des universités (PU)			Maître de conférences (MCF)			Astronome			TOTAL	% femmes dans le corps PU	% PU dans l'ensemble des ECs
Sections CNU		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total			
CNA	Astronomie							2	2	4	4		0%
CNU 01	Droit privé et sciences criminelles	10	13	23	17	14	31				54	43%	43%
CNU 02	Droit public	9	11	20	6	11	17				37	45%	54%
CNU 03	Histoire du droit et des institutions	1	4	5	1	2	3				8	20%	63%
CNU 04	Science politique		5	5	2	3	5				10	0%	50%
CNU 05	Sciences économiques	1	14	15	9	12	21				36	7%	42%
CNU 06	Sciences de gestion et du management	12	17	29	38	23	61				90	41%	32%
CNU 07	Sciences du langage : linguistique et phonéti		1	1	2	2	4				5	0%	20%
CNU 09	Langue et littérature françaises	1		1	4	1	5				6	100%	17%
CNU 11	Études anglophones					2	2				2		0%
CNU 14	Études romanes				2		2				2		0%
CNU 16	Psychologie et ergonomie				4		4				4		0%
CNU 17	Philosophie					1	1				1		0%
CNU 18	Archit, arts appliqués/ plastiques/ spectacle				1	2	3				3		0%
CNU 19	Sociologie, démographie		1	1	1		1				2	0%	50%
CNU 20	Ethnologie, préhistoire & anthropo biologique	1		1							1	100%	100%
CNU 22	Histoire & civilisat° mondes modernes/contemp					1	1				1		0%
CNU 23	Géographie physique, humaine, éco & régionale					1	1				1		0%
CNU 25	Mathématiques		14	14	2	21	23				37	0%	38%
CNU 26	Mathématiques appliquées & applicat° maths	2	10	12	8	16	24				36	17%	33%
CNU 27	Informatique	8	15	23	12	38	50				73	35%	32%
CNU 28	Milieux denses et matériaux	6	18	24	14	23	37				61	25%	39%
CNU 29	Constituants élémentaires		2	2		4	4				6	0%	33%
CNU 31	Chimie théorique, physique, analytique		9	9	8	10	18				27	0%	33%
CNU 32	Chimie organique, minérale, industrielle	4	13	17	15	21	36				53	24%	32%
CNU 33	Chimie des matériaux	2	9	11	9	9	18				29	18%	38%
CNU 34	Astronomie, astrophysique		2	2		4	4				6	0%	33%
CNU 35	Structure et évolu° Terre et autres planètes		6	6	7	8	15				21	0%	29%
CNU 36	Terre solide : géodynamique enveloppes sup		4	4	8	8	16				20	0%	20%
CNU 60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	3	15	18	5	23	28				46	17%	39%
CNU 61	Génie info Automatique & traitmt signal		8	8	2	17	19				27	0%	30%
CNU 62	Energétique, génie des procédés	3	4	7	4	5	9				16	43%	44%
CNU 63	Génie électrique Electronique Photonique ...	1	26	27	7	38	45				72	4%	38%
CNU 64	Biochimie et biologie moléculaire	4	6	10	16	13	29				39	40%	26%
CNU 65	Biologie cellulaire	5	3	8	14	9	23				31	63%	26%
CNU 66	Physiologie		7	7	16	8	24				31	0%	23%
CNU 67	Biologie des populations et écologie	6	9	15	11	17	28				43	40%	35%
CNU 68	Biologie des organismes		1	1	5	5	10				11	0%	9%
CNU 69	Neurosciences	2	3	5	7	5	12				17	40%	29%
CNU 70	Sciences de l'éducation et de la formation		3	3	6	6	12				15	0%	20%
CNU 71	Sciences de l'information et de la communicat					2	2				2		0%
CNU 72	Epistémologie Histoire des Sc & techniques	1		1							1	100%	100%
CNU 74	Sc & techniques activités phys & sportives	2	9	11	7	17	24				35	18%	31%
CNU 85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appl	3	9	12	18	15	33				45	25%	27%
CNU 86	Sc du médicament & autres produits santé	7	9	16	18	11	29				45	44%	36%
CNU 87	Sc biologiques, fondamentales et cliniques	5	7	12	12	8	20				32	42%	38%
<b>TOTAL</b>		<b>99</b>	<b>287</b>	<b>386</b>	<b>318</b>	<b>436</b>	<b>754</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1144</b>		
<b>Proportion dans le corps</b>		<b>26%</b>	<b>74%</b>	<b>100%</b>	<b>42%</b>	<b>58%</b>	<b>100%</b>						
<b>Proportion parmi les ECs</b>				<b>34%</b>			<b>66%</b>				<b>100%</b>		

Source : Système d'Informations de Ressources Humaines (SIHAM) service DPIL